

Résumé à l'intention des citoyens

Les mesures prises par l'Union européenne en matière de climat et d'énergie

QUEL EST L'ENJEU?

- Le changement climatique pourrait prendre des proportions catastrophiques dans le courant de ce siècle si nous ne **réduisons pas rapidement et nettement nos émissions de gaz à effet de serre**.
- L'Union européenne doit **renforcer sa sécurité énergétique** en devenant moins tributaire des importations de pétrole et de gaz provenant de pays tiers.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR L'EUROPE?

Dans le cadre de sa politique en matière de climat et d'énergie, l'Union européenne s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2020:

- **réduction des émissions de gaz à effet de serre** d'au moins 20 % par rapport à 1990 (et de 30 % si les autres pays développés s'engagent à réduire leurs émissions de façon comparable);
- **augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables** (énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, etc.) à **concurrence de 20 % de la production totale d'énergie** (contre $\pm 8,5$ % actuellement);
- **réduction de la consommation d'énergie** de 20 %, par rapport au niveau prévu pour 2020, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER EXACTEMENT?

Les mesures en matière de climat et d'énergie approuvées par l'Union européenne en décembre 2008 visent à atteindre les objectifs suivants.

- **Les émissions des centrales électriques et des industries grosses consommatrices d'énergie seront ramenées à 21 % au-dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2020.**

Comment? En diminuant le nombre de quotas d'émission alloués dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (qui concerne environ 40 % des émissions totales de l'Union).

- **Les émissions des secteurs non concernés par le système d'échange de quotas d'émission** – tels que les transports (sauf l'aviation, qui sera intégrée au système en 2012), l'agriculture, le traitement des déchets et la construction – **seront ramenées à 10 % au-dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2020.**

Comment? En fixant des **objectifs nationaux contraignants** (correspondant à des réductions plus importantes pour les pays les plus riches et à des *augmentations* limitées pour les plus pauvres).

- **Les énergies renouvelables représenteront 20 % de l'ensemble de la production d'énergie de l'Union européenne d'ici à 2020.**

Comment? En fixant des **objectifs nationaux contraignants** (allant de 10 % pour Malte à 49 % pour la Suède).

Au moins 10 % des carburants destinés aux transports dans chaque pays **devront être renouvelables** (biocarburants, hydrogène, électricité «verte», etc.). Les biocarburants devront respecter des critères de viabilité.

- Les technologies **de piégeage et de stockage géologique du carbone** et leur bonne utilisation seront encouragées en vue de supprimer la plupart des émissions de CO₂ provenant des carburants fossiles utilisés dans la production d'électricité et l'industrie.

QUEL EST L'INTERET DE CES MESURES?

- Elles constituent une contribution majeure à la lutte contre le changement climatique.
- Elles sont un **exemple pour le reste du monde**, et pourraient contribuer à ce titre à la conclusion d'un nouvel accord international sur le climat.
- Elles **garantiront notre approvisionnement énergétique**.
- Elles permettront chaque année de **réduire de 50 milliards d'euros nos importations de pétrole et de gaz** d'ici à 2020.
- Elles permettront au **secteur européen des énergies renouvelables de représenter environ un million d'emplois** d'ici à 2020 (contre 300 000 aujourd'hui).
- Elles offriront un avantage concurrentiel grâce à **l'innovation dans le secteur européen de l'énergie**.
- Elles aboutiront à la **création d'emplois dans les secteurs liés à l'environnement**.
- Elles **réduiront la pollution atmosphérique**, réduisant ainsi les problèmes de santé et les dépenses en matière de lutte contre la pollution.

POURQUOI L'UNION EUROPEENNE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Il incombe à chaque pays de limiter ses émissions autant que possible, mais les actions menées conjointement à **l'échelon européen ou au niveau international sont plus efficaces**.
- Ces actions conjointes peuvent:
 - **maximiser l'efficacité** des mesures;
 - **permettre des économies d'échelle**, et ainsi réduire les coûts des mesures en évitant de perturber les échanges commerciaux au sein du marché unique européen.
- Ensemble, les 27 États membres de l'Union européenne peuvent contribuer à la lutte *mondiale* contre le changement climatique **de manière bien plus efficace qu'en agissant individuellement**.

QUAND CES MESURES DEVRAIENT-ELLES ENTRER EN VIGUEUR?

Au plus tard en **2011**.

Le système d'échange de quotas d'émission sera modifié le **1^{er} janvier 2013**.